DISPOSITIF « PERMIS ROUES LIBRES » DE LA VILLE DE BEAUVAIS

La ville de Beauvais octroie une aide pour financer la formation au permis AM (apprenti motorisé), autorisant la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger, pour seulement **20 € à la charge du jeune**, au lieu de 190 €.

En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à réaliser **18 heures d'engagement citoyen** dans le cadre d'un chantier écocitoyen organisé par le service Jeunesse de la Ville.

Elle s'adresse aux jeunes :

âgés de 16 à 25 ans
titulaires de l'ASSR 1 ou 2 ou de l'ASR

Le nombre de places est limité. Les inscriptions s'effectuent auprès du service Jeunesse de Beauvais.

https://www.beauvaisis.fr/actualite/beauvais-lance-deux-nouvelles-sessions-du-permis-roues-libres/

Ville de Beauvais - Blog 46:
46 rue Jules Ferry
60000 - Beauvais
http://www.beauvais.fr/docs/actualites/1409-permis-citoyen.pdf